

Saint-Jean-de-Maurienne,
Le 05 mai 2026

Objet : Comité Syndical

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Délégué,

CONVOCATION

Nous vous invitons à participer à la réunion du Comité Syndical qui aura lieu le :

Lundi 11 mai 2026 à 17h
Salle Maurice Léard à Jarrier

Ordre du jour :

- Présentation du fonctionnement du SIVAV
- Approbation du compte-rendu du 11 mars 2026

- 1. Election du/de la Président(e)
- 2. Détermination du nombre de vice-président(e)s, leurs élections et choix des commissions
- 3. Délégation de pouvoir du comité syndical au Président(e) du SIVAV
- 4. Délégation de signature du comité syndical au Président/ Vice-Président(e)s
- 5. Fixation des indemnités de fonction du/de la président(e) et des vice-président(e)s

- Lecture et remise de la charte de l' élu local
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, vous en souhaitant bonne réception.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Délégué, nos cordiales salutations.

Le Président, Bernard COVAREL





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS**

Tél : 04 79 64 09 38 - accueil@sivav.fr

Département de la Savoie

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 MAI 2026

Présents : BLANGY Jean-Marc, CHARRON Lise, CHARVIN Colette, RAMBAUD Bruno, TRUCHET Christophe, SENEGAS Laurence, CHARVIN Thierry, DAVID Éric, MICHEL Serge, CARRAZ Christelle, SAMBUIS Xavier, FONTAINE Patrice, PICOT Anne-Marie, RAMOS CAMACHO Sandrine, DUPENLOUP Jacqueline, DONDA Michel, COSTA Françoise, HERBAUT Philippe.

Excusés : SOL Sébastien avec procuration à DAVID Eric, BLANC-COQUAND Roger avec procuration à MICHEL Serge.

Absents : PASCHAL Aimie, FERROUD Benoit.

Conseillers en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 20

N° délibération	Délibérations	Décisions Le conseil syndical, après en avoir délibéré :	Vote
257	Election du / de la Président(e)	Suite au vote au scrutin secret et dépouillement : - PROCLAME Monsieur FONTAINE Patrice en tant que Président du SIVAV.	Nombre de votants : 20 Nombre de suffrages déclarés blancs : 3 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 17 Majorité absolue : 9
258	Fixation du nombre de vice-président	- DECIDE de fixer le nombre de vice-présidents à quatre.	Unanimité Présents : 18 Votants : 20 Pour : 20
259	Election des vice- présidents et choix des commissions	Suite au vote au scrutin secret et dépouillement : - PROCLAME Madame COSTA Françoise en tant que première vice-présidente du SIVAV.	Nombre de votants : 20 Nombre de suffrages déclarés blancs : 0 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 20 Majorité absolue : 11
		Suite au vote au scrutin secret et dépouillement :	Nombre de votants : 20

		- PROCLAME Monsieur MICHEL Serge en tant que deuxième vice-président du SIVAV.	Nombre de suffrages déclarés blancs : 0 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 20 Majorité absolue : 11
		Suite au vote au scrutin secret et dépouillement : - PROCLAME Monsieur DAVID Eric en tant que troisième vice-président du SIVAV.	Nombre de votants : 20 Nombre de suffrages déclarés blancs : 1 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 19 Majorité absolue : 10
		Suite au vote au scrutin secret et dépouillement : - PROCLAME Madame RAMOS CAMACHO Sandrine en tant que quatrième vice-présidente du SIVAV.	Nombre de votants : 20 Nombre de suffrages déclarés blancs : 1 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 19 Majorité absolue : 10
		Monsieur le Président propose d'installer les vice-présidents et autres membres du comité syndical aux commissions du SIVAV, de la manière suivante : - Commission Finances - Ressources Humaines : Madame COSTA Françoise, 1^{ère} vice-présidente ; - Commission Activités de Pleine Nature : Monsieur MICHEL Serge, 2^{ème} vice-président ; - Commission Espace Valléen : Monsieur DAVID Eric, 3^{ème} vice-président, Madame PICOT Anne-Marie, déléguée syndical ; - Commission Hébergement-Commercialisation : Madame RAMOS CAMACHO Sandrine, 4^{ème} vice-présidente. - APPROUVE la mise en place et la composition des commissions telles que présentées ci-dessus.	Unanimité Présents : 18 Votants : 20 Pour : 20
260	Fixation des indemnités de fonctions	- APPROUVE le taux applicable de l'indemnité de fonction du Président à 15,25% de l'IB 1027.	Présents : 16 Votants : 18 Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 2

		- APPROUVE le taux applicable de l'indemnité de fonction du Président à 5,81% de l'IB 1027.	Présents : 16 Votants : 18 Pour : 10 Contre : 5 Abstention : 3
261	Délégation de pouvoir	- DECIDE de déléguer au Président les pouvoirs suivants : - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans le cadre d'une procédure adaptée et conformément aux seuils du Code des Marchés Publics en vigueur (fournitures et services, travaux) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres afférentes ; - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ; - Intenter au nom du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards les actions en justice et de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation ; - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € ; - Solliciter les subventions que ce soit en investissement ou en fonctionnement et la conclusion des conventions afférentes ; - Autoriser, au nom de la collectivité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ; - Signer les contrats et les conventions de financement avec les organismes prestataires et partenaires du Syndicat.	Unanimité Présents : 16 Votants : 18 Pour : 18

		- DIT qu'il sera rendu compte, à chacune des réunions du comité syndical, des décisions qui auront été prises ; - DECIDE que ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents.	
262	Délégation de signature	- DONNE délégation permanente à Serge MICHEL, 2^{ème} vice-président, pour signer en lieu et place les courriers, arrêtés, contrats, pièces comptables et tous documents en l'absence ou en cas d'empêchement du Président.	Unanimité Présents : 16 Votants : 18 Pour : 18

A Saint Jean de Maurienne, le 23 juin 2026

Le Président,
FONTAINE Patrice

